



Rapport annuel 2023 de la Commission fédérale pour les questions liées aux addictions et à la prévention des maladies non transmissibles (CFANT)

1. Résumé des activités

La Commission fédérale pour les questions liées aux addictions et à la prévention des maladies non transmissibles (CFANT) peut à nouveau tirer un bilan positif : 2023 a été une année active et fructueuse. Ses vingt membres, à savoir 11 femmes (55 %) et 9 hommes (45 %) représentant les différentes régions linguistiques (65 % pour l'allemand, 25 % pour le français et 10 % pour l'italien) se sont réunis pour trois séances plénières d'une journée et un séminaire de deux jours. La CFANT a ainsi pu clore les thématiques prioritaires et s'est exprimée sur plusieurs dossiers politiques relevant de sa compétence. Les principales activités de la commission sont résumées ci-après.

Travail de fond et rapports

Rapport : « Recommandations pour améliorer l'aide et la prise en charge en cas d'addiction : document de référence »

La CFANT a élaboré un [document de référence](#) résumant les défis et les lacunes de l'offre dans le domaine des addictions. Ce rapport comprend également des recommandations pour améliorer l'aide et la prise en charge en la matière. Dans ce cadre, la CFANT a collaboré étroitement avec la Conférence des délégués cantonaux aux problèmes des addictions (CDCA), laquelle a également publié une analyse des besoins.

Rapport : « Prévenir les risques par la régulation : un cadre d'orientation pour la politique des addictions »

La CFANT a dans un premier temps acquis une vue d'ensemble des formes actuelles de régulation des substances légales et des jeux d'argent. Le [rapport](#) à ce sujet a été publié au début de l'année 2023. Sur cette base, la commission a ensuite élaboré un modèle pour une régulation cohérente et globale de l'ensemble des substances. Le rapport de la CFANT intitulé « Prévenir les risques par la régulation : un cadre d'orientation pour la politique des addictions » sera publié au premier trimestre 2024.

Définition de la réduction des risques

Dans le cadre des travaux de la commission s'est posée la question d'une définition de la réduction des risques (Risikominimierung) et de sa distinction d'avec la réduction des dommages. (Schadensminderung). La commission a donc exposé sa position à ce sujet dans un document stratégique intitulé « Réduction des risques : réflexions complémentaires sur la signification du concept ». Ce document sera publié en français, en allemand et en italien au premier trimestre 2024.

Conseils apportés au Conseil fédéral et administration

La CFANT salue l'imposition des cigarettes électroniques, mais estime qu'il est nécessaire de revoir la réglementation du marché de la nicotine dans son ensemble

En 2022, la commission a remis une [position](#) détaillée sur l'imposition des cigarettes électroniques, dont un [résumé](#) a été publié en 2023. Celle-ci insiste sur la nécessité d'une stratégie globale de régulation du marché de la nicotine. Aussi a-t-elle appelé à une révision totale de la loi sur l'imposition du tabac,

dans le cadre de la consultation sur la modification de celle-ci. La CFANT insiste pour une réglementation plus stricte et plus précise de la composition des produits, des informations au public, des obligations des entreprises ainsi que de la restriction de vente aux mineurs et des achats-tests.

Office fédéral de la santé publique (OFSP) : plan de mesures Addictions 2025 – 2028

La CFANT a conseillé l'OFSP au sujet de la mesure d'impact et de la définition des priorités du nouveau plan de mesures Addictions 2025 – 2028. Elle recommande d'évaluer la stratégie dans les domaines relevant exclusivement de la responsabilité et de la compétence de la Confédération (coordination, monitoring, analyses nationales de la situation, mise en œuvre de la législation fédérale, soutien aux cantons et aux organisations partenaires, etc.). En outre, elle appelle à raccourcir l'intervalle entre les enquêtes de prévalence auprès des groupes sociaux visés par la politique publique en matière d'addictions, ainsi qu'à les interpréter et à les présenter en les replaçant dans leur contexte social, afin de permettre à tous les partenaires de mise en œuvre d'adapter leurs activités aux circonstances actuelles. Elle propose par ailleurs deux priorités pour le nouveau plan de mesures 2025 – 2028 :

- Nouveaux modes de consommation (dont consommation mixte) et santé psychique chez les jeunes.
- Addictions comportementales : élargir et diffuser les connaissances.

Prise de position concernant l'ordonnance sur les produits du tabac et les cigarettes électroniques

Le 21 juin 2023, le Conseil fédéral a mis en consultation un projet d'ordonnance sur les produits du tabac et les cigarettes électroniques (OPTab). La CFANT a émis une [prise de position](#) favorable au projet, sous réserve de quelques adaptations souhaitées : elle demande des règles plus strictes et plus précises concernant la composition des produits, les informations à fournir au public, les obligations des entreprises, les restrictions de vente aux mineurs et les achats tests.

Réglementer les microtransactions au moins dans l'ordonnance relative à la LPMFJ

Pour la CFANT, la loi fédérale sur la protection des mineurs dans les secteurs du film et du jeu vidéo (LPMFJ) doit également réglementer les composants spécifiques aux jeux vidéo qui peuvent déclencher des comportements dangereux pour la santé ou le développement. Dans ce contexte, la commission regrette que la LPMFJ ne réglemente pas les « microtransactions », ce qui serait pourtant important pour protéger la jeunesse, car ces transactions peuvent entraîner des difficultés financières et une normalisation des jeux d'argent, en particulier chez ce public. Des adaptations en ce sens s'imposent donc – au moins dans l'ordonnance relative à la LPMFJ –, comme la CFANT l'a indiqué dans sa [prise de position](#).

Loi sur les stupéfiants (LStup) : définir les « quantités minimales »

La CFANT est d'avis que les « quantités minimales » de stupéfiants devraient être définies, afin d'éviter des divergences dans la mise en œuvre de la LStup par les cantons. Elle demande donc au Conseil fédéral de définir des valeurs limites pour les substances les plus fréquemment consommées.

Psychothérapies assistées par des psychédéliques

La CFANT demande à l'OFSP d'adopter une approche proactive vis-à-vis des psychothérapies assistées par des psychédéliques, en réfléchissant notamment aux risques d'abus de la part des thérapeutes et en envisageant des mesures à cet égard.

Contacts avec le Conseil des États et la CSSS-N concernant la mise en œuvre de l'initiative populaire « Enfants sans tabac ».

La CFANT tient à ce que l'initiative populaire « Enfants sans tabac » soit mis en œuvre de manière conséquente. Elle a donc rappelé au Parlement l'importance de protéger les enfants et les jeunes, en l'incitant à suivre la proposition du Conseil fédéral.

Conseil expert à l'OFSP concernant la réglementation du cannabis

La CFANT conseille l'administration fédérale et le Parlement concernant la future réglementation du cannabis. Dans ce cadre, elle a examiné divers documents stratégiques et émis des recommandations.

Interventions publiques

Office fédéral de la justice (OFJ) : groupe d'accompagnement pour l'évaluation de la loi sur les jeux d'argent

L'OFJ a choisi d'intégrer la CFANT au groupe d'accompagnement pour l'évaluation de la loi fédérale sur les jeux d'argent. Cette évaluation vise à apprécier et à vérifier l'efficacité de la nouvelle réglementation entrée en vigueur en 2019 (s'agissant notamment de la protection contre le jeu excessif).

Congrès de la CDSVS sur la sécurité urbaine (édition consacrée aux drogues)

En novembre 2023, la CFANT a été invitée à participer à une discussion-débat intitulée « Libéraliser – jusqu'où et quoi ? », à l'occasion du congrès de la Conférence des directrices et directeurs de la sécurité des villes suisses (CDSVS). La commission a ainsi pu défendre sa vision d'une réglementation cohérente.

OFSP : table ronde sur le crack

En novembre 2023, l'OFSP a invité les cantons, les villes, les associations, la société civile ainsi que la CFANT à un dialogue sur les défis actuels liés à l'augmentation de la consommation de crack dans les lieux publics. Les discussions ont porté sur les solutions possibles et les mesures à prendre. La CFANT a apporté ses conseils et son expertise à l'OFSP.

Demandes de médias

La SRF (groupe audiovisuel public pour la Suisse alémanique) a consulté la CFANT à propos de la journée mondiale sans tabac et de la problématique du crack.

Réseautage

Les échanges réguliers avec l'OFSP et d'autres acteurs de la promotion de la santé, de la prévention et de la régulation revêtent une grande importance pour le travail de la CFANT. Ainsi, la commission a mené différents entretiens sur des sujets tels que la réglementation du cannabis, l'alcool, le tabac, ou encore le manque de soins psychiques pour les enfants et les jeunes. Elle a aussi régulièrement participé aux rencontres des partenaires des stratégies Maladies non transmissibles (MNT) et Addictions. Elle est également représentée dans le groupe d'accompagnement du programme pour l'enfance et la jeunesse, au sein du Fonds de prévention du tabagisme (FPT). En outre, le « Conseil du futur U24 » a bénéficié de son expertise. Enfin, l'année sous revue a été marquée par un échange d'expériences approfondi avec la Commission fédérale pour les questions liées aux infections sexuellement transmissibles (CFIST).

Perspectives

Maintenant que deux grands thèmes ont pu être clos (la réglementation ainsi que l'aide et la prise en charge en cas d'addiction), la commission réfléchira aux priorités qu'elle souhaite fixer pour la législature 2024-2027. Il est prévu qu'elle se penche de manière plus approfondie sur les questions de réduction des risques et sur l'identification des lacunes possibles. Sur le plan thématique, la question de l'alcool pourrait être davantage mise en avant. La commission publiera également une étude sur les paris sportifs. En 2024, elle continuera de s'investir pour épauler et conseiller le Conseil fédéral et l'administration sur les thèmes actuels liés aux addictions, notamment sur les questions de réglementation du cannabis ou sur le perfectionnement de la stratégie nationale Addictions.

2. Membres de la CFANT

Matthias Weishaupt	Président
Abderhalden Irene	Haute école spécialisée du nord-ouest de la Suisse, membre
Auer Reto	Institut de médecine de famille, Université de Berne, Centre universitaire de médecine générale et santé publique, Université de Lausanne, membre
Bachmann Christian	Office de la santé, Département de l'intérieur, canton de Soleure, membre
Bouvier Gallacchi Martine	Service de promotion et d'évaluation sanitaire du bureau du médecin cantonal, Tessin, membre
Bréchet Bachmann Anne-Claire	Service de médecine pénitentiaire, Hôpitaux Universitaires de Genève, membre
Broers Barbara	Service de médecine de premier recours, Hôpitaux universitaires Genève, co-vice-présidente
Dressel Holger	Département de médecine du travail et de l'environnement, Institut d'épidémiologie, de biostatistique et de prévention de l'Université de Zurich, membre
Galgano Lucia	Centrale nationale de coordination des addictions Infodrog, membre
Herdener Marcus	Centre de traitement des dépendances, département de psychiatrie, de psychothérapie et de psychosomatique, Clinique psychiatrique universitaire de Zurich, membre
Knocks Stefanie	Fachverband Sucht, membre
Lischer Suzanne	Centre de compétences Prévention et santé de la Haute école de Lucerne – Institut de gestion sociale, de politique sociale et de prévention, membre
Poespodihardjo Renanto	Centre de traitement des dépendances, division Dépendances, Cliniques universitaires psychiatriques, Bâle, membre
Salis Gross Corina	Public Health Services, Institut de recherche sur la santé publique et les addictions, Université de Zurich, membre
Schneider Christian	Police cantonale de Zurich, Gestion des données de la police criminelle, co-vice-président
Sprecher Franziska	Centre de droit de la santé et de management de la santé, Université de Berne, membre
Wolf Julia	Chargée de cours en éthique biomédicale dans différents établissements d'enseignement, membre
Zobel Frank	Addiction Suisse, membre
Zürcher Karin	Centre universitaire de médecine générale et santé publique, Unisanté, canton de Vaud, membre